

Département de la Manche
Arrondissement de Coutances
Canton de Créances
Commune de Saint-Germain-sur-Ay

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation : 15 janvier 2025

Nombre de conseillers :

en exercice : 15

présents : 13

Date d'affichage de la liste des délibérations : 24 janvier 2025

votants : 13

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-trois janvier à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente du bourg, 45 rue de l'Eglise, sous la présidence de M. Le Maire, Christophe GILLES.

Présents : GILLES Christophe – GIAVARINI Pascal – POZZO Maryvonne - LEPAGE Michel - LEBLOND Christine – LEMAITRE Stéphanie - YBERT Valéry – LECORNU Séverine - THIENNETTE Claude –LE GUILLOUX Vanessa - VANDENAWEELE Guy – GRINCOURT Vincent - LECOEUR Maurice

Absente excusée :

FOSSEY Flavie

Absente : LACAILLE Estelle

Secrétaire de séance :

POZZO Maryvonne

9 – AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES

9.1 – Autres domaines de compétences des communes

Autoriser M. Le Maire à déposer des dossiers de demandes d'aide au financement auprès de l'Etat (Detr), auprès de la Région (Contrat de Territoire) et auprès du Département (FIR) pour le projet de voie douce (cheminement doux) entre le parcours de santé et la rue du Camping (Saint-Germain-sur-Ay plage)

- Délibération n° DEL2025-01-03 -

M. Le Maire informe les conseillers :

dans le cadre d'un projet d'aménagement d'une voie douce (cheminement doux) entre le parcours de santé et la rue du camping, il convient d'adopter le projet proposé par le maître d'œuvre (Agence Technique Départementale des Marais), d'adopter le plan de financement et de l'autoriser à déposer des demandes d'aides au financement auprès de l'Etat (Detr), de la Région (Contrat de Territoire) et du Département (FIR).

Le Conseil Municipal,

VU, Le Code Général des Collectivités Locales,

Après avoir entendu l'exposé de M. Le Maire,

Département de la Manche
Arrondissement de Coutances
Canton de Créances
Commune de Saint-Germain-sur-Ay

Après en avoir délibéré,

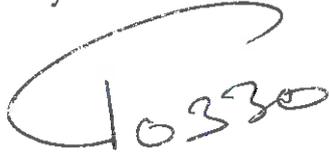
DECIDE

- Article 1^{er} : d'adopter le projet d'aménagement d'une voie douce (cheminement doux) entre la parcours de santé et la rue du camping tel que défini par le maître d'œuvre (Agence Technique Départementale) et d'adopter le plan de financement joint ;
- Article 2 : d'autoriser M. Le Maire à déposer des demandes d'aides au financement auprès de l'Etat (Detr), de la Région (Contrat de Territoire) et du Département (FIR) ;
- Article 3 : que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2025 de la commune.

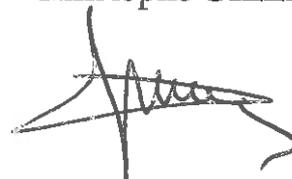
Adoptée à la majorité des votants
(13 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention)

Fait à Saint-Germain-sur-Ay,
Le 23 janvier 2025,

La Secrétaire de Séance,
Maryvonne POZZO



Le Maire,
Christophe GILLES



Le Maire de la commune de Saint-Germain/Ay :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte affiché et transmis au contrôle de légalité conformément au visa apposé ci-dessus ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de l'acquisition de son caractère exécutoire.